

Mai 2019

Le travail tue !

1700 accidents du travail chaque jour, 50 ouvriers perdent la vie chaque année, 1800 cancers professionnels déclarés par an, des dizaines et dizaines de suicides. Le travail tue, mutile, brise des corps, des vies.

Ne perdons plus la vie à la gagner.

Solidaires et SUD-Rail luttent depuis toujours pour rendre visible les atteintes à la santé des travailleuses et travailleurs. Partout les directions d'entreprises cherchent, au contraire, à les rendre invisibles, c'est le cas notamment des suicides liés au travail. C'est le cas à la SNCF, à l'inspection du travail, à l'APHP, à La Poste, à l'Office Nationale des Forêts, au ministère des finances, dans de trop nombreuses entreprises, petites et grandes avec parfois aucune équipe syndicale.

Il est indispensable aujourd'hui de rendre visible les suicides liés au travail, il est temps pour nous toutes et tous d'agir

France Télécom est devenue un géant mondial des télécommunications. L'ancienne entreprise publique est présentée comme le modèle d'une privatisation réussie,

dans un secteur qui connaît une extraordinaire mutation technologique. Mais il y a un grave revers à cette médaille, beaucoup moins médiatisé que les profits records de la firme : parmi ses 100 000 salariés hexagonaux, deux sur trois se déclarent stressés. Un mal-être généralisé qui a pour symptômes la banalisation du recours aux anxiolytiques, la progression des arrêts maladie de longue durée, l'augmentation des démissions et la multiplication troublante de suicides. Le « management par le stress » a été érigé en système par les dirigeants de l'entreprise, dans le but notamment de pousser vers la sortie des milliers de salariés.

Ce management « sournois » et « vicieux » s'est progressivement déployé avec la privatisation, alors que les profits s'accroissaient.

En ce sens, le cas de France Télécom est tristement exemplaire : c'est un laboratoire pour la gestion du personnel par la souffrance au travail.

une expérimentation de ce qui peut se produire demain (ou déjà aujourd'hui ?) à la SNCF

Union
syndicale

Solidaires

SUD-Rail

Open Space : Amélioration

Open Space, bureau paysager, marguerite, tous les noms sont possibles. Moins prosaïquement, il s'agit d'un « vaste local de bureau, plateau éventuellement orné de plantes où l'espace est subdivisé par divers éléments mobiles (*parfois des mini-cloisons, parfois des meubles, etc...*) qui matérialisent les séparations entre les postes de travail » ! Parfois les salariés les plébiscitent, mais bien plus souvent, ils les rejettent tout en s'en accommodant, contraints et forcés.

Des pistes existent pour exiger de modifier l'aménagement des postes de travail dans le sens d'une véritable amélioration des conditions de travail !

En attendant, SUD-Rail vous livre quelques éléments de réflexion...

Voici pourquoi l'employeur y voit un intérêt certain :

- ⇒ Optimisation des surfaces de travail dans le cadre d'un programme de réduction des coûts immobiliers.
- ⇒ Contrôle permanent des agents par la hiérarchie.
- ⇒ « Amélioration » de la coopération entre agents.
- ⇒ Redistribution du travail facilitée en cas d'absences.

Tous des inconvénients listés ci-contre :

- ♦ entraînent une pression qui pèse au quotidien !
- ♦ engendrent de l'énerverment et de la fatigue supplémentaire qui sur la durée peut avoir des conséquences négatives importantes sur la santé des agents !

Pour SUD-Rail, les Open Spaces contribuent à créer de la souffrance quotidienne au travail !

En voici quelques exemples :

- ♦ Difficulté à se concentrer.
- ♦ Encadrement renforcé et omniprésent.
- ♦ Regard des autres, absence d'intimité.
- ♦ Perturbations des communications orales, des passages, des téléphones, des imprimantes, ...
- ♦ Difficulté de prendre des pauses devant ses collègues et sa hiérarchie directe d'où une augmentation de la charge de travail et charge mentale.
- ♦ Polyvalence encouragée.
- ♦ Accroissement de la pénibilité au travail.
- ♦ Température de l'air qui ne convient pas à l'ensemble du groupe.
- ♦ Baies vitrées : froid et chaud selon poste de travail dans la salle
- ♦ Pas ou peu de places pour ranger ses documents.

des conditions de travail ???



Obligations de l'employeur :

Le code du travail fixe des obligations à l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Si lors de la conception des espaces de travail, l'employeur fait le choix de ne pas intégrer les normes et recommandations qui sont établies pour permettre le respect de la santé et le bien-être des salariés, comment s'assure t'il du respect des conditions de travail et préserve t'il ainsi la santé des salariés placés sous son autorité ? La réponse se trouve dans l'article L 4121-2 et -3 qui précise notamment qu'il faut «éviter les risques», «adapter le travail à l'homme» et «évaluer le risque pour la sécurité et la santé des travailleurs... dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail » !

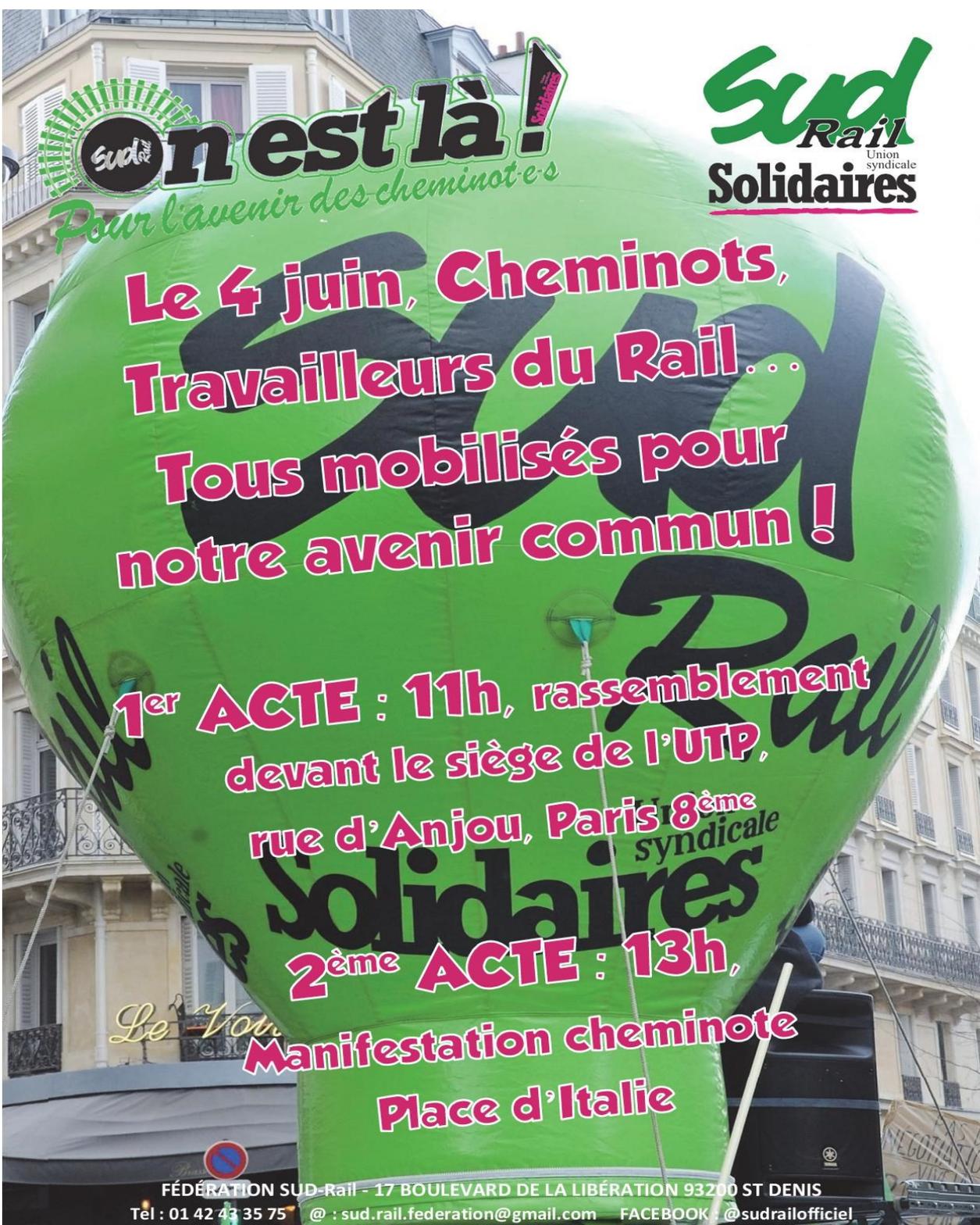
Des pistes d'action possibles pour vous faire entendre :

A la lecture de ces quelques réflexions, beaucoup d'entre vous vont certainement se dire qu'il y aurait beaucoup à faire pour améliorer la situation sur Incity. : Quelles sont les dispositions et garanties concrètes prévues par la direction pour remplacer les normes et articles du code du travail qui ne sont pas respectés ? Quelle évaluation des risques a-t-elle été faite, puisque la direction ne respecte pas ces normes et réglementations préservant la santé ? Ces aménagements ne dégradent-ils pas les conditions de travail des salariés et préservent-ils leur santé physique et mentale ? Etc...

Nous vous invitons à contacter les militants SUD-Rail, quelle que soit la nature de vos difficultés ou problèmes en la matière.

Contact :

insitu.sud@gmail.com



n est là!
Pour l'avenir des cheminot.e.s

Sud Rail
Union syndicale
Solidaires

**Le 4 juin, Cheminots,
Travailleurs du Rail...
Tous mobilisés pour
notre avenir commun!**

**1^{er} ACTE : 11h, rassemblement
devant le siège de l'UTP,
rue d'Anjou, Paris 8^{ème}
syndicale**
Solidaires
**2^{ème} ACTE : 13h,
Manifestation cheminote
Place d'Italie**

FÉDÉRATION SUD-Rail - 17 BOULEVARD DE LA LIBÉRATION 93200 ST DENIS
Tél : 01 42 43 35 75 @ : sud.rail.federation@gmail.com FACEBOOK : @sudrailofficiel



**RENFORCEZ
SUD RAIL...**

Sud *gagner ensemble*

Nom : Prénom :
Adresse SNCF :
N° de Tel SNCF : Portable :
Mail :

- Je souhaite recevoir et diffuser l'information Sud Rail - Nombre d'exemplaires :
- Je veux adhérer à Sud Rail.

Sud Rail

Sud Rail Lyon - 41 quai Fulchiron Lyon 69005
Tél. SNCF : 405405 Tél. PTT : 04 78 38 15 08

Mail : sudraillyon@gmail.com - Site internet : www.sudraillyon.org

Union syndicale
Solidaires